

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N $^{\circ}$ 151 - JUIN 2014

SOMMAIRE

Le préfet des Bouches- du- Rhône

Cabinet du Préfet	
Arrêté N°2014115-0007 - Honorariat d'Adjoint au maire de Martigues de M. Marc FRISICANO	 1
Arrêté N°2014148-0010 - Honorariat d'Adjoint au maire de Noves de M. Jean- Pierre PASCAL	 3
Arrêté N°2014148-0011 - Honorariat d'Adjoint au maire de Noves de M. André DELEGUE	 4
Arrêté N°2014148-0012 - Honorariat de Maire - Nomination de M. Georges VIRLOGEUX, maire honoraire de Lançon- Provence	 7
Arrêté N°2014148-0013 - Honorariat de Maire - Nomination de M. André LENEL maire honoraire de Saint- Savournin	 Ģ
Arrêté N°2014153-0009 - Honorariat d'Adjoint au maire de Mollégès de M. Jean FABRE	 11
Arrêté N°2014153-0010 - Honorariat de Maire - Nomination de Mme Suzanne MAUREL- CHORDI, maire honoraire de Gréasque	 13
Les autres Directions Régionales	
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)	
Autre N°2014167-0001 - Délégation de signature de la Recette des Finances Marseille Assistance Publique.	 15



Arrêté n °2014115-0007

signé par Le Préfet

le 25 Avril 2014

Le préfet des Bouches- du- Rhône Cabinet du Préfet Services du Cabinet

Honorariat d'Adjoint au maire de Martigues de M. Marc FRISICANO



Arrêté du 25 avril 2014 nommant M. Marc FRISICANO Adjoint au Maire honoraire de Martigues

Le Préfet
De la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans,

Considérant la demande d'honorariat enregistrée en préfecture des Bouches-du-Rhône le 10 avril 2014,

Considérant que M. Marc FRISICANO a exercé les mandats de conseiller municipal de Martigues du 26 janvier 1969 au 20 mars 1977 et d'adjoint au maire de Martigues du 20 mars 1977 au 8 mars 2008 ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: M. Marc FRISICANO, ancien adjoint au maire de la commune de Martigues, est nommé adjoint au maire honoraire;

<u>Article 2</u>: Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet d'Istres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 25 avril 2014

Signé



Arrêté n °2014148-0010

signé par Le Préfet

le 28 Mai 2014

Le préfet des Bouches- du- Rhône Cabinet du Préfet Services du Cabinet

Honorariat d'Adjoint au maire de Noves de M. Jean-Pierre PASCAL



Arrêté du 28 mai 2014 nommant M. Jean-Pierre PASCAL Adjoint au Maire honoraire de Noves

Le Préfet
De la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans,

Considérant la demande d'honorariat enregistrée en préfecture des Bouches-du-Rhône le 22 avril 2014,

Considérant que M. Jean-Pierre PASCAL a exercé les mandats de conseiller municipal de Noves du 13 mars 1977 au 6 mars 1983 et d'adjoint au maire de Noves du 6 mars 1983 au 22 mars 2014 ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: M. Jean-Pierre PASCAL, ancien adjoint au maire de la commune de Noves, est nommé adjoint au maire honoraire ;

<u>Article 2</u>: Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet d'Arles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 28 mai 2014

Signé



Arrêté n °2014148-0011

signé par Le Préfet

le 28 Mai 2014

Le préfet des Bouches- du- Rhône Cabinet du Préfet Services du Cabinet

Honorariat d'Adjoint au maire de Noves de M. André DELEGUE



Arrêté du 28 mai 2014 nommant M. André DELEGUE Adjoint au Maire honoraire de Noves

Le Préfet
De la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans,

Considérant la demande d'honorariat enregistrée en préfecture des Bouches-du-Rhône le 22 avril 2014,

Considérant que M. André DELEGUE a exercé les mandats de conseiller municipal de Noves du 21 mars 1971 au 6 mars 1983 et d'adjoint au maire de Noves du 11 juin 1995 au 22 mars 2014 ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: M. André DELEGUE, ancien adjoint au maire de la commune de Noves, est nommé adjoint au maire honoraire;

<u>Article 2</u>: Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet d'Arles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 28 mai 2014

Signé



Arrêté n °2014148-0012

signé par Le Préfet

le 28 Mai 2014

Le préfet des Bouches- du- Rhône Cabinet du Préfet Services du Cabinet

Honorariat de Maire - Nomination de M. Georges VIRLOGEUX, maire honoraire de Lançon- Provence



Arrêté du 28 mai 2014 nommant M. Georges VIRLOGEUX Maire honoraire de Lançon-Provence

Le Préfet
De la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans,

Considérant la demande d'honorariat enregistrée en préfecture des Bouches-du-Rhône le 2 mai 2014,

Considérant que M. Georges VIRLOGEUX a exercé les mandats de conseiller municipal de Lançon-Provence de mars 1983 à juin 1995 et de maire de Lançon-Provence de juin 1995 à mars 2014 ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: M. Georges VIRLOGEUX, ancien maire de la commune de Lançon-Provence, est nommé maire honoraire;

<u>Article 2</u>: Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 28 mai 2014

Signé



Arrêté n °2014148-0013

signé par Le Préfet

le 28 Mai 2014

Le préfet des Bouches- du-Rhône Cabinet du Préfet Services du Cabinet

Honorariat de Maire - Nomination de M. André LENEL, maire honoraire de Saint-Savournin



Arrêté du 28 mai 2014 nommant M. André LENEL Maire honoraire de Saint-Savournin

Le Préfet
De la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans,

Considérant la demande d'honorariat enregistrée en préfecture des Bouches-du-Rhône le 21 mai 2014,

Considérant que M. André LENEL a exercé les mandats d'adjoint au maire de Saint-Savournin du 6 mars 1983 au 24 novembre 1990 et de maire de Saint-Savournin du 23 juin 1995 au 22 mars 2014 :

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: M. André LENEL, ancien maire de la commune de Saint-Savournin, est nommé maire honoraire;

<u>Article 2</u>: Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 28 mai 2014

Signé



Arrêté n °2014153-0009

signé par Le Préfet

le 02 Juin 2014

Le préfet des Bouches- du- Rhône Cabinet du Préfet Services du Cabinet

Honorariat d'Adjoint au maire de Mollégès de M. Jean FABRE



Arrêté du 2 juin 2014 nommant M. Jean FABRE Adjoint au Maire honoraire de Mollégès

Le Préfet
De la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans,

Considérant la demande d'honorariat enregistrée en préfecture des Bouches-du-Rhône le 18 avril 2014,

Considérant que M. Jean FABRE a exercé les mandats de conseiller municipal de Mollégès du 14 mars 1971 au 6 mars 1983 et d'adjoint au maire de Mollégès du 6 mars 1983 au 22 mars 2014 ;

ARRETE

Article 1^{er}: M. Jean FABRE, ancien adjoint au maire de la commune de Mollégès, est nommé adjoint au maire honoraire;

<u>Article 2</u>: Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet d'Arles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 2 juin 2014

Signé



Arrêté n °2014153-0010

signé par Le Préfet

le 02 Juin 2014

Le préfet des Bouches- du- Rhône Cabinet du Préfet Services du Cabinet

Honorariat de Maire - Nomination de Mme Suzanne MAUREL- CHORDI, maire honoraire de Gréasque



Arrêté du 2 juin 2014 nommant Mme Suzanne MAUREL-CHORDI Maire honoraire de Gréasque

Le Préfet
De la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans,

Considérant la demande d'honorariat enregistrée en préfecture des Bouches-du-Rhône le 15 mai 2014,

Considérant que Mme Suzanne MAUREL-CHORDI a exercé les mandats de conseillère municipale de Gréasque du 6 mars 1983 au 19 mars 1989 et de maire de Gréasque du 25 mars 1989 au 23 mars 2014 :

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: Mme Suzanne MAUREL-CHORDI, ancienne maire de la commune de Gréasque est nommée maire honoraire;

<u>Article 2</u>: Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 2 juin 2014

Signé



Autre n °2014167-0001

signé par Autre signataire

le 16 Juin 2014

Les autres Directions Régionales Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

> Délégation de signature de la Recette des Finances Marseille Assistance Publique.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DES BOUCHES DU RHONE 16, Rue Borde 13357 Marseille Cedex 20

Délégation de signature

Je soussigné: Willy WILCZEK, administrateur des finances publiques, responsable de la Recette des Finances de Marseille Assistance Publique

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

Vu le décret n° 2008-309, portant dispostions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Décide de donner délégation générale à :

Mme AZNAVURIAN Joelle, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques,

Mme RAYNAUD Sandrine, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques,

M. MORTIER Christian, Inspecteur des Finances publiques

Mme PADOVANI Annick, Inspecteur des Finances publiques

Mme RIVALAN Jenny, Inspecteur des Finances publiques

Décide de leur donner pouvoir :

- de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Recette des Finances de Marseille Assitance publique ;
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration;



- d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et d'agir en justice.

Ils recoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Décide de donner délégation spéciale à :

Mme DIONISI Evelyne, Contrôleur principal des Finances publiques Mme PAGES Sylvie, Contrôleur principal des Finances publiques

reçoivent mandat pour signer en mon nom toutes les correspondances relatives aux affaires de leur service.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Marseille, le 16 juin 2014

Le responsable de la Recette des Finances de Marseille Assistance Publique,

Signé Willy WILCZEK